

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 16 décembre 2024

DATE DE LA CONVOCATION

06 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 27
Suppléants votants : 0
Pouvoirs : 7
Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2024

**L'an deux mil vingt quatre
Et le 16 décembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUI, (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Elisabeth GUIBERTEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, (Saint-Laurent-Nouan), Florence BARRAUD RODET (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson).
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson).
Gérard CHAUVEAU a donné pouvoir à Fabienne GENDRIER (Montlivault).
Yves-Marie HAHUSSEAU (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr).
Laurent ALLANIC a donné pouvoir à Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray).
Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christine MONGELLA (Maslives).
Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :-

Membres Titulaires absents ou excusés :

Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-127-2024

Objet : Demande de subvention dans le cadre du fond partenarial économie de proximité

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUI, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que par délibération en date du 3 mai 2023, le Conseil communautaire a approuvé la convention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité avec la Région Centre-Val de Loire et adopté le règlement d'intervention.

Le règlement prévoit que les aides accordées dans le cadre de ce règlement sont octroyées par le Conseil communautaire.

Une entreprise du territoire est éligible au regard des différents critères du règlement :

❖ **LOMINEUSE** – Lolita BONNETAT – 2 rue du Camping - 41220 SAINT LAURENT NOUAN

- Création début 2024 d'une activité de fabrication et de vente de produits parfumés.
- Demande en août 2024 d'une aide à l'investissement matériel des TPE pour soutenir la création d'un atelier et d'une boutique.

L'exploitante souhaite aménager un lieu qui proposera, à la fois, un espace atelier pour produire ses créations et un espace de vente qui lui permettra de commercialiser sa production mais aussi d'accueillir la production de confrères créateurs. Cet espace commercial viendra compléter la dynamique du bourg de Nouan, à proximité de commerces existants, d'un espace de stationnement et de l'accès utilisé par le camping de l'amitié et aux abords de l'itinéraire Loire à vélo.

- Investissement éligible en travaux d'aménagement et matériels dédiés à l'activité : 25 490 € HT.

Ce projet est éligible au règlement local du Fonds partenarial économie de proximité du territoire du Grand Chambord et peut bénéficier d'une subvention classique au titre de l'optimisation foncière représentant 15 % des investissements HT éligibles plafonnée à 3 500 € **soit 3 500 €**.

Ce projet a été présenté en commission développement économique le 4 septembre, le 30 octobre 2024, puis le 27 novembre 2024. La délibération est proposée au vote du conseil avec un avis partagé des membres présents lors de la dernière commission (3 contre, 3 abstentions et 5 pour). Monsieur le Vice-président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir, au titre du règlement d'intervention adopté pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité avec la Région Centre-Val de Loire et dans le cadre des crédits budgétaires alloués à ce dispositif :

- Accorder une subvention de 3 500 € à l'entreprise de Lolita BONNETAT, nom commercial Lomineuse ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer la convention d'attribution de cette subvention, telle que présentée en annexe 4 ;
- Autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 32 voix pour et 2 abstentions (Christine MONGELLA, Jean-Luc VINGERDER) :

- **ACCORDE** une subvention de 3 500 € à l'entreprise de Lolita BONNETAT, nom commercial Lomineuse ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer la convention d'attribution de cette subvention, telle que présentée en annexe 4 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance


Danièle DEBOUT

Le Président


Gilles CLEMENT

